



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, à sa séance ordinaire du 4 août 2026, a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro **RCA26-08-1-1** modifiant le Règlement numéro RCA26-08-01 sur les tarifs, afin de tenir compte des modifications apportées à certains programmes ou encore certaines réglementations, en plus de tenir compte de l'augmentation des coûts de livraison des activités.

Ce règlement entrera en vigueur le 7 août 2026 et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent. Il peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, le 5 août 2026.

Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement